

# Accord politique pour interdire la pêche électrique dans l'UE en 2021

LE MONDE • 14/02/2019 à 01:16



Un bateau de pêcheurs dans le port du Guilvinec, le 13 février.

**Il est également prévu la possibilité pour les divers pays membres d'« interdire ou restreindre » immédiatement cette pratique dans ses eaux territoriales.**

Les négociateurs du Parlement européen et des Etats membres se sont entendus pour interdire la pêche électrique, a annoncé la Commission, mercredi 13 février. Les deux colégislateurs, chapeautés par l'exécutif européen, réunis dans un « trilogue », ont trouvé un accord pour « introduire une interdiction de l'utilisation de matériel de pêche électrique à partir du 1er juillet 2021 ».

Il est également prévu la possibilité pour les divers pays de l'UE d'« interdire ou restreindre » immédiatement cette pratique dans ses eaux territoriales. Le texte négocié doit encore être validé par le Parlement réuni en séance plénière et par le Conseil - les Vingt-Huit.

Il y a un an, le Parlement européen avait pris position contre cette pratique controversée, à l'encontre d'une proposition de la Commission qui voulait supprimer la restriction jusque-là appliquée à la pêche électrique dans l'UE, pratiquée à la faveur d'une dérogation accordée à titre expérimentale à 5 % de la flotte.

Dans les faits, elle est pratiquée principalement aux Pays-Bas. La France, dont les pêcheurs ont manifesté à plusieurs reprises à ce sujet, avait rapidement apporté sa voix contre cette pratique.

Avancée « historique » L'ONG Bloom, à la pointe de la campagne contre la pêche électrique, a salué un changement dans les esprits. « La négociation ce soir n'a quasiment porté que sur la date de l'interdiction, plus personne ne remettait en cause son principe », a souligné sa fondatrice Claire Nouvian.

« Nous a...

[Retrouvez cet article sur LeMonde.fr](#)